

# FCP MAXULA STABILITY

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Mai 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 990.691, un actif net de D : 978.135 et un bénéfice de D : 30.770 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA STABILITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes d'observation**

4. Les emplois en titres émis par « Amen Bank » représentent, à la clôture de l'exercice, 10,38% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
5. Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 19,04% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
6. Contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, le fonds a acquis en 2015 des actions « Assurances AMI », titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce, pour un montant de D : 125.595 qu'il a cédé au cours de la même année.

Cette opération a généré une plus-value de D : 45.236.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

### **Vérifications et informations spécifiques**

7. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
8. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>777 181</u>	<u>760 638</u>
Actions et droits rattachés		480 149	345 624
Obligations et valeurs assimilées		249 008	415 014
Titres OPCVM		48 024	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>188 658</u>	<u>193 408</u>
Placements monétaires	5	188 658	193 408
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>24 852</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>990 691</b></u>	<u><b>954 046</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	3 725	3 900
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	8 831	676
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>12 556</b></u>	<u><b>4 576</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	965 539	935 939
<b>Sommes distribuables</b>			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		12 596	13 531
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>978 135</b></u>	<u><b>949 470</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>990 691</b></u>	<u><b>954 046</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<u>25 871</u>	<u>27 435</u>
Dividendes		12 549	6 789
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 322	20 645
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<u>3 806</u>	<u>2 947</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>29 677</u>	<u>30 381</u>
Charges de gestion des placements	12	(16 090)	(15 821)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>13 587</u>	<u>14 560</u>
Autres charges	13	(975)	(950)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>12 612</u>	<u>13 609</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(16)	(78)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>12 596</u>	<u>13 531</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		16	78
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 329	10 717
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		19 685	(11 387)
Frais de négociation de titres		(4 856)	(546)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<u><u>30 770</u></u>	<u><u>12 394</u></u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> <b>2015</b>	<i>Année</i> <b>2014</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>30 770</u>	<u>12 394</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	12 612	13 609
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 329	10 717
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 685	(11 387)
Frais de négociation de titres	(4 856)	(546)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(2 105)</u>	<u>(51 744)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(1 996)	(50 309)
- Régularisation des sommes non distribuables	(93)	(1 356)
- Régularisation des sommes distribuables	(16)	(78)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>28 665</b></u>	<u><b>(39 350)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	949 470	988 820
En fin de l'exercice	978 135	949 470
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	8 441	8 901
En fin de l'exercice	8 423	8 441
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>116,127</b></u>	<u><b>112,483</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>3,24%</b></u>	<u><b>1,25%</b></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et de l' « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 777.181 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>524 104</b>	<b>480 149</b>	<b>49,09%</b>
AIR LIQUIDE	48	11 907	7 173	0,73%
ASSAD	1 300	10 490	6 863	0,70%
ASTREE	113	8 394	4 678	0,48%
ATTIJARI BANK	1 500	33 037	36 043	3,68%
ATTIJARI LEASING	700	29 343	15 158	1,55%
B.N.A	1 250	14 792	13 822	1,41%
BIAT	470	34 972	34 885	3,57%
CELLCOM	600	4 200	5 009	0,51%
CEREALIS	2 746	18 535	10 380	1,06%
CITY CARS	500	5 475	6 652	0,68%
EURO-CYCLES	1 900	29 482	64 860	6,63%
HEXABYTE	700	7 234	4 556	0,47%
OFFICE PLAST	18 000	69 412	78 912	8,07%
SAH	1 200	11 054	11 645	1,19%
SERVICOM	1 550	31 833	9 514	0,97%
SFBT	1 200	26 751	26 820	2,74%
SIMPAR	508	27 717	16 829	1,72%
SOCIETE LANDOR	2 000	13 450	8 984	0,92%
SOMOCER	6 772	20 387	14 018	1,43%
SOTEMAIL	6 000	15 000	15 270	1,56%
SOTUVER	1 000	6 647	2 894	0,30%
STAR	160	25 723	24 851	2,54%
STB	1 228	7 428	6 803	0,70%
TPR	1 535	7 834	4 794	0,49%
TGH	1 944	2 138	1 226	0,13%
TUNIS RE	1 300	13 300	11 635	1,19%
UADH	1 700	11 050	12 301	1,26%
UIB	1 500	26 519	23 574	2,41%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>47 847</b>	<b>48 024</b>	<b>4,91%</b>
MAXULA PLACEMENT SICAV	464	47 847	48 024	4,91%
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>242 991</b>	<b>249 008</b>	<b>25,46%</b>
AMEN BANK 2010	1 500	99 975	101 483	10,38%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	42 856	44 643	4,56%
CHO COMPANY 2009	350	17 500	17 502	1,79%
ELW 2010	1 000	20 000	20 864	2,13%
MEUBLATEX 2010 B	400	16 000	16 472	1,68%
STB 2010-1	400	26 660	27 537	2,82%
TUN LEASING 2011-1	1 000	20 000	20 507	2,10%
<b>TOTAL</b>		<b>814 942</b>	<b>777 181</b>	<b>79,46%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>78,45%</b>



Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	797 056	10 689	(47 107)	760 638	
<b><u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions	576 133			576 133	
Titres OPCVM	47 847			47 847	
<b><u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Actions	(444 760)			(444 760)	19 685
Obligations	(161 334)			(161 334)	
Variation des plus ou moins value latentes sur portefeuilles titres			3 329	3 329	
Variation des intérêts courus sur obligations		(4 672)		(4 672)	
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	814 942	6 017	(43 778)	777 181	19 685

#### **Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 188.658 se détaillant comme suit :

<b>Désignation du titre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Dépôts à vue</b>			
Amen Bank au taux de 2%	187 668	188 658	19,29%
<b>TOTAL</b>	<b>187 668</b>	<b>188 658</b>	<b>19,29%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>19,04%</b>	

#### **Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 24.852, contre un solde nul au 31 décembre 2014 et englobe les sommes à encaisser sur les ventes de titres.

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à D : 3.725 contre D : 3.900 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	3 438	3 341
Rémunération du dépositaire	287	559
<b>Total</b>	<u>3 725</u>	<u>3 900</u>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à D : 8.831 contre D : 676 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	82	80
Retenues à la source	710	-
Sommes à décaisser sur acquisitions de titres	7 761	-
Autres	278	596
<b>Total</b>	<u>8 831</u>	<u>676</u>

### Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2014

Montant	935 939
Nombre de parts	8 441
Nombre de copropriétaires	9

#### Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### Rachats effectués

Montant	(1 996)
Nombre de parts rachetées	(18)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 329
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 685
Régularisation des sommes non distribuables	(64)
Frais de négociation de titres	(4 856)
Résultat incorporé à la V.L	13 531
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(29)

### Capital au 31-12-2015

Montant	965 539
Nombre de parts	8 423
Nombre de copropriétaires	7

### **Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 25.871 contre D : 27.435 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2015</b>	<b>Année 2014</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	12 549	6 789
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations	13 322	20 645
<b>TOTAL</b>	<b>25 871</b>	<b>27 435</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 3.806 contre D : 2.947 au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

	Année 2015	Année 2014
Intérêts sur comptes de dépôt	3 806	2 947
<b>TOTAL</b>	<b>3 806</b>	<b>2 947</b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 16.090 contre D : 15.821 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	13 730	13 458
Rémunération du dépositaire	2 360	2 363
<b>Total</b>	<u>16 090</u>	<u>15 821</u>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 975 contre D : 950 au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	970	950
Autres	<u>5</u>	<u>-</u>
<b>Total</b>	<u>975</u>	<u>950</u>

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	3,523	3,599	3,921	3,386	3,990
Charges de gestion des placements	(1,910)	(1,874)	(1,973)	(1,948)	(1,942)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>1,613</u>	<u>1,725</u>	<u>1,948</u>	<u>1,438</u>	<u>2,049</u>
Autres charges	(0,116)	(0,113)	(0,121)	(0,124)	(0,130)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>1,497</u>	<u>1,612</u>	<u>1,828</u>	<u>1,314</u>	<u>1,919</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,002)	(0,009)	(0,106)	(0,032)	(0,219)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>1,495</u>	<u>1,603</u>	<u>1,722</u>	<u>1,282</u>	<u>1,700</u>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,395	1,270	(2,966)	(1,850)	(8,071)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,337	(1,349)	(1,093)	1,743	1,610
Frais de négociation de titres	(0,577)	(0,065)	(0,284)	(0,665)	(0,349)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>2,156</b>	<b>(0,144)</b>	<b>(4,343)</b>	<b>(0,772)</b>	<b>(6,811)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>3,653</b>	<b>1,468</b>	<b>(2,515)</b>	<b>0,542</b>	<b>(4,892)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,156</b>	<b>(0,144)</b>	<b>(4,343)</b>	<b>(0,772)</b>	<b>(6,811)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,008)	(0,067)	0,167	(0,802)	3,285
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>2,148</b>	<b>(0,211)</b>	<b>(4,176)</b>	<b>(1,574)</b>	<b>(3,526)</b>
Valeur liquidative	116,127	112,483	111,091	113,545	113,837
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,67%	1,68%	1,76%	1,71%	1,69%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,31%	1,43%	1,53%	1,13%	1,48%

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.